

Paris, le 26 novembre 2012 – Communiqué de presse

Doctorants, Docteurs en CDD : professionnels précaires !

Le caractère professionnel du doctorat nié lors des Assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les jeunes chercheurs, avec **65 800 doctorants et plus de 6 000 docteurs en CDD de recherche**, et de nombreux ATERs docteurs, représentent l'essentiel des « forces vives » des unités de recherche, et – dans beaucoup de disciplines – **une part indispensable du personnel enseignant**.

Les doctorants, qui participent à **la production de connaissances**, à l'enseignement et à l'amélioration de la compétitivité de la recherche française, sont trop souvent considérés comme des étudiants, usagers du système, par le milieu académique.

Depuis les premières auditions jusqu'aux découpages thématiques retenus lors des phases finales des Assises, le comité de pilotage n'a cessé de faire l'amalgame entre doctorants et étudiants, ce qui **remet en cause la reconnaissance du caractère professionnel** du doctorat par la loi, obtenue en 2006 par la Confédération des Jeunes Chercheurs.

S'étant mobilisés à cette fin, **les jeunes chercheurs n'ont pas été écoutés** alors que les Assises avaient comme volonté de mener cette réforme dans le dialogue, en confiance et en toute transparence, avec l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires.

Les jeunes chercheurs, des précaires de la recherche oubliés,

La ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, Geneviève Fioraso propose la création de 2 000 postes par an sur 4 ans pour résorber la précarité.

L'impuissance des Assises face à la précarité des doctorants et docteurs en CDD,

Le cas des précaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été abordé au cours des Assises. Le climat lors des échanges révèle le malaise et les problèmes associés à cette question. La Confédération des Jeunes Chercheurs a été **alarmée par l'oubli des doctorants dans la définition des précaires** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les représentants des jeunes chercheurs ont rappelé que 40% des doctorants en Sciences Humaines et Sociales n'ont pas de contrats de travail alors qu'ils sont définis comme des professionnels de la recherche en début de carrière. La Confédération des Jeunes Chercheurs **s'inquiète de l'absence de propositions concrètes** sur cette question lors des débats.

Le doctorat, la précarité : des confusions rétrogrades

Geneviève Fioraso s'est exprimée ce matin sur France culture: *« Il paraît abusif d'intégrer dans les précaires les docteurs et les post-doc même si leur insertion doit être favorisée et valorisée ».*

La Confédération des Jeunes Chercheurs **tient à affirmer que les doctorants sont précaires lorsqu'ils ne sont pas contractualisés**. Les « post-doc » c'est-à-dire **les docteurs en CDD reconductibles ou non**, pendant une période "indéterminée" le sont **également**. Aussi, la Confédération des Jeunes chercheurs dénonce la définition de la précarité donnée lors des Assises, qui semble occulter une grande partie des « précaires ».

La Confédération des Jeunes Chercheurs souhaite que la question de la précarité soit au cœur des débats et soutient le collectif des « précaires » dans cette démarche.